

## Commune de LA REORTHE

### Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 28 Janvier 2016

**L'an deux mil seize, le vingt-huit JANVIER** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 22 Janvier 2016

**PRESENTS** : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PROUX Manuel, PUAUD Hélène, RENOUE Paule,

**EXCUSEES** : SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse  
Secrétaire de séance : GROLEAU Magalie

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Au cours de sa séance du 28 Janvier 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Magalie GROLEAU,
- approuvé le compte rendu du 17 Décembre 2015
- accepté d'inscrire à l'Ordre du Jour les questions supplémentaires portant sur :
  - 8 – Site Internet
  - 9 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR

#### **01 – Participation aux frais de personnel de l'Ecole de St Juire Champgillon**

- donné son accord pour le versement de 13 943.42 € à la commune de St Juire Champgillon dans le cadre du RPI mis en place entre les 2 communes.

#### **02 – Convention relative au programme d'installation d'abris voyageurs sur la Commune de La Réorthe**

- Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation d'un abris voyageurs sur la Commune, à Féole (Rue Clemenceau).

#### **03 – Fixation de tarifs de location hors saison des Gîtes**

- Fixé le tarif dégressif comme suit pour la location des gîtes en hors saison :
  - 80.00 € la 1<sup>ère</sup> nuit,
  - 75.00 €, la nuit à partir de 2 nuits,
  - 70.00 € la nuit à partir de 3 nuits,
  - 65.00 € la nuit à partir de 4 nuits,
  - 60.00 € la nuit à partir de 5 nuits,
  - 55.00 € la nuit à partir de 6 nuits,
  - 50.00 € la nuit à partir de 7 nuits

#### 04 – Demandes de subvention aux Associations

- Décidé d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire au Budget Primitif 2016 :
  - ✓ **Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS :**
    - Au CCAS de la commune 1 700.00 €
  - ✓ **Article 6574 – Subventions aux Associations :**
    - Foyer des jeunes de la Commune 450.00 €
    - Association « Le souvenir Vendéen de Clemenceau » 50.00 €

#### 05 – Travaux au Gîte « Les Terrasses »

- Accepté que des travaux de réaménagement de la cuisine soient réalisés dans le Gîte « Les terrasses »,
- Décidé que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 en Section d'Investissement pour un montant de 1 436.31 € TTC.

#### 06 – Augmentation des loyers des logements locatifs au 1er Février 2016

- Décidé de fixer les loyers des 2 logements locatifs tels qu'indiqués ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016. :
  - Logement 4 Place Paul Guinet 444.35 €
  - Logement 6 Place Paul Guinet 484.75 €

#### 07 – Désignation des membres pour siéger à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- Désigné Monsieur Jean-Claude AUVINET, Madame Magalie GROLLEAU et Madame Anne-Lise SOULARD pour siéger au sein de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Cette commission est créée dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2016. Son rôle est de retracer dans un rapport, les charges transférées à la Communauté de Communes et celles qui sont restées de la compétence des Communes.

#### 08 – Site Internet

- Accepté de confier la création du site Internet de la Commune à l'Entreprise VER2COM SARL de Sainte Gemme la Plaine pour un montant de 2 688.00 € TTC,
- Décidé que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 en Section d'Investissement.

#### 09 – Travaux de mise aux normes des vestiaires du Stade de foot – Demande de subvention dans le cadre de la DETR

- Approuvé le projet de réaménagement des vestiaires-douches tel que présenté par le Maire,
- Décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Fait à la Réorthe, le 2 Février 2016

Le Maire, Jean-Claude AUVINET